

NANDRIN

Carrefour



Le périodique communal de Nandrin | AUTOMNE 2024

www.nandrin.be - facebook.com/communedenandrin

**ÉDITION
SPÉCIALE**
Infos pratiques
en pages 4-9



Plus d'infos : scannez le QR code ou
consultez electionslocales.wallonie.be



**ÉLECTIONS
LOCALES
2024**



Memento téléphonique

Administration communale	085/51.94.90
CPAS	085/27.44.60
Nandrin santé	04/372.11.20
Parc à conteneurs	04/372.07.29
Poste de Nandrin	085/51.96.65
École com. de Villers	085/51.12.33
École com. de St.-Séverin	04/371.41.35
École St.-Martin	085/51.21.28
Accueil temps libre	085/27.44.66
Police de proximité	085/30.85.03
Zone de police Condroz	085/30.85.30
Urgence / SOS	112
Pompiers de Huy	085/27.10.00
Croix Rouge	04/383.64.36
Les Alcooliques Anonymes	078/15.25.56
IDEN	04/247.20.24

CPAS - permanences

- Maintien à domicile	Christel Fouillien
- Repas à domicile	lundi et mercredi
- Dépannage	de 9h à 11h30.
- Guidance budgétaire	085/27.44.62
- Allocation «personne handicapée»	Caroline Renwa
- Logement	mardi et jeudi
- Coordination sociale (article 27, Été solidaire)	de 9h à 11h30.
- Initiative locale d'accueil	085/27.44.64
- Allocations de chauffage	Michèle Panier
- Énergie	lundi et mercredi
- Fonds des eaux	de 9 à 11h30
- Conseiller bien-être	085/27.44.68

Place Ovide Musin, 1/1 - 4550 Nandrin

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

- Julie Tassin : 085/27.44.61
- Fabienne Poncet : 085/27.44.60
- Anne Demblon : 085/27.44.69

Les membres du collège

Michel LEMMENS Bourgmestre (Bourgmestre+)
État civil, budget et finances, police, cultes, population, associations patriotiques, prévention-sécurité, travaux et cimetières.
michel.lemmens@nandrin.be
085/51.94.78 - 085/51.35.91

Béatrice ZUCCA échevine de l'éducation (Bourgmestre+)
Enseignement, 3^{ème} âge, logement, jumelages.
beatrice.zucca@nandrin.be

Sébastien HERBIET échevin de l'aménagement du territoire (Écolo)
Aménagement du territoire, urbanisme, mobilité, environnement, développement durable, agriculture, P.C.D.N., épuration et gestion de l'eau, gestion des déchets.
sebastien.herbiet@nandrin.be

Claire GRAULICH échevine des sports (Bourgmestre+)
Bien-être animal, personnel, commerce et P.M.E.
claire.graulich@nandrin.be

Gaëtane DE SMIDT échevine de la culture et de la jeunesse (Écolo)
Accueil extra-scolaire (ATL), jeunesse, culture, bibliothèque, communication, participation, énergie, supracommunalité (GAL).
gaetane.desmidt@nandrin.be

Murielle BRANDT Présidente du CPAS de Nandrin (Bourgmestre+)
Affaires sociales, Plan de Cohésion Sociale (PCS).
murielle.brandt@nandrin.be - 085/51.30.17

Les conseillers communaux

Eric COP 085/75.13.30 (Tous Ensemble)

Marc EVRARD 04/371.28.32 (Pour Nandrin)

Tristan FAGNOUL (Bourgmestre+)

Romain PHILIPPOT (Bourgmestre+)

Alain HENRY 085/51.11.51 (Tous Ensemble)

Isabelle LEJEUNE (Bourgmestre+)

Christophe OVIDIO (Vivre Nandrin)

Malory PLANCHAR (Vivre Nandrin)

Daniel POLLAIN 0473/71.39.56 (Vivre Nandrin)

Benoît RAMELOT 085/51.15.70 (Vivre Nandrin)

Luc BURETTE (Vivre Nandrin)

Vous souhaitez diffuser de l'information via le bulletin, le site internet ou la page Facebook communale ?

Faites parvenir vos textes, photos et informations au comité de rédaction communal via l'adresse email : carrefour@nandrin.be - Pour tout renseignement : 085 24 18 60.

Horaires de l'administration communale

- Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00
- Après-midi : sur rendez-vous

Fermetures des bureaux de l'administration communale

Vendredi	27 septembre	Fête de la communauté française
Vendredi	01 novembre	Toussaint
Lundi	11 novembre	Armistice
Mercredi	25 décembre	Noël
Jeudi	26 décembre	Noël

Permanences des échevins et bourgmestre

Vous souhaitez rencontrer un membre du collège communal pour lui faire part d'un problème ou d'un avis sur un sujet nandrinnois ? Nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat qui se chargera de traiter votre demande :

085 51 94 78

Sommaire

Mémento téléphonique / Vos élus / Le mot du Bourgmestre.	2 & 3
Élections 2024	4 à 9
Enseignement	12 à 17
Environnement	18 à 20
Sports et loisirs	24 à 25

Le Mot du Bourgmestre

La rentrée scolaire s'est très bien déroulée dans les 3 écoles de notre commune. Toutefois, celle-ci a été particulière pour les élèves de Saint-Séverin puisque le chantier de démolition et de reconstruction d'une partie de l'école a débuté au mois d'août. Pour leur sécurité et leur tranquillité, les classes de maternelle ont été délocalisées à l'Espace Botty pour la durée des travaux estimée à deux ans. Je tiens à remercier les services communaux et l'équipe pédagogique qui ont réalisé un travail remarquable pour que ce déménagement soit une réussite. Les élèves de Villers-le-Temple devraient, quant à eux, découvrir et emménager dans leur nouvelle école au printemps prochain.

Cette rentrée est également l'occasion de vous rappeler l'existence de la convention de partenariat avec la commune de Neupré qui vous permet désormais d'accéder à la piscine de Rotheux avec un tarif préférentiel durant les 5 années à venir (page 28).

Comme je l'ai déjà écrit et je me plais à le répéter : c'est pour moi une grande fierté d'administrer une commune aussi vivante dont les associations font preuve d'enthousiasme et de dynamisme. C'est la raison pour laquelle les services communaux soutiennent tant au niveau logistique que financier les différents comités organisateurs et les incontournables fêtes de villages qui ont égayé notre été.

Au niveau des chantiers routiers, les aménagements de la route du Condroz, gérés par le SPW, progressent à un bon rythme et devraient être terminés pour mars 2025. Nous en avons profité pour installer une œuvre d'art sur le giratoire dit « du Monastère ». Un violon en acier corten réalisé par Monsieur Jean-François DELVAUX de Clavier, a été placé en la mémoire d'Ovide Musin, violoniste et compositeur né à Nandrin. Au printemps prochain, des aménagements cyclo-piétons et de modération de vitesse seront réalisés à Saint-Séverin (page 21).

Enfin, pour les distraits, je rappelle que la rentrée est aussi politique avec la tenue des élections communales et provinciales le dimanche 13 octobre 2024. Vous trouverez dans ce numéro toutes les informations utiles relatives aux procédures de vote et de procuration en cas d'absence.

Michel Lemmens,
Votre Bourgmestre

13 OCTOBRE : élections communales et provinciales

COMMENT VOTER VALABLEMENT ?

Pour être valable, mon vote doit être émis sur une seule et même liste.

3 possibilités s'offrent à moi :

- Je vote pour une liste en rougissant la **case de tête** située en dessous du nom de la liste ;

		
1	CANDIDAT 1	●
2	CANDIDAT 2	●
3	CANDIDAT 3	●
4	CANDIDAT 4	●
5	CANDIDAT 5	●

VOTE VALABLE ✓

- Je vote pour **un ou plusieurs candidats** d'une même liste en rougissant la case à côté du nom du candidat ou des candidats de mon choix ;

		
1	CANDIDAT 1	●
2	CANDIDAT 2	●
3	CANDIDAT 3	●
4	CANDIDAT 4	●
5	CANDIDAT 5	●

VOTE VALABLE ✓

- Je vote pour **une liste et un ou plusieurs candidats de cette liste** en rougissant la case de tête et les cases à côté du nom des candidats de votre choix. Dans ce cas, le vote pour la liste ne compte plus. Ce sont alors bien les votes de préférence en faveur des candidats qui sont pris en compte.

		
1	CANDIDAT 1	●
2	CANDIDAT 2	●
3	CANDIDAT 3	●
4	CANDIDAT 4	●
5	CANDIDAT 5	●

VOTE VALABLE ✓

PERMANENCE COMMUNALE LE JOUR DES ÉLECTIONS

Horaire : 7h à 13h

Place Ovide Musin ,1 à 4550 Nandrin

HORAIRES ET ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE

Ouverture des bureaux de vote dès 8h.

!!! Fermeture des bureaux de vote dès 13h !!!

Lieux :

Bureau 1 Nandrin

Bureau 2 Nandrin

Bureau 3 Nandrin

Bureau 4 Villers-le-Temple

Bureau 5 Villers-le-Temple

Bureau 6 Saint-Séverin

Local communal « Philippe », rue du Presbytère n°4

Local communal « Sprumont », rue du Presbytère n°4

Salle du conseil communal, place Ovide Musin n°1

Espace des Templiers, salle n°1, rue Pierco n°4

Espace des Templiers, salle n°2, rue Pierco n°4

Salle communale, rue d'Engihoul n°17

COORDONNÉES

SPW : <https://electionslocales.wallonie.be/home.html>



Administration communale de Nandrin :

Place Ovide Musin ,1 à 4550 Nandrin

Elections@nandrin.be

Nandrin.be

04 295 63 55

PROCURATION + ABSENCE

Ne pas attendre de recevoir les convocations pour entreprendre les démarches

PROCURATIONS

Le 13 octobre, si ...



... le justificatif suivant doit être joint à la procuration :

1. L'électeur ou un proche est malade et ne peut pas se déplacer pour aller voter



Un certificat médical d'un médecin (qui n'est pas candidat). -> à annexer à la procuration et à remettre au bureau de vote.

2. L'électeur est à l'étranger (pour des raisons non professionnelles)



- Une preuve de réservation OU un titre de transport OU une attestation d'un organisme de voyage à annexer à la procuration et à remettre au bureau de vote.

- Une pièce justificative autre que l'une citée ci-dessus, ou à défaut une déclaration écrite sur l'honneur (annexe 2 du formulaire de procuration page 8) attestée par le Bourgmestre via l'annexe 1 du formulaire de procuration page 7 -> à annexer à la procuration et à remettre au bureau de vote. **L'électeur doit passer par le service élections communal.**

3. L'électeur travaille ou séjourne à l'étranger pour raisons professionnelles ou d'études



- Un certificat de l'employeur ou de l'établissement d'enseignement à annexer à la procuration et à remettre au bureau de vote.

- Une déclaration sur l'honneur (**s'il travaille en tant qu'indépendant**) attestée par le Bourgmestre via l'annexe 3 du formulaire de procuration page 8 -> à annexer à la procuration et à remettre au bureau de vote. **L'électeur doit passer par le service élections communal.**

4. L'électeur est juridiquement privé de liberté



Un certificat de l'établissement où l'électeur séjourne. -> à annexer à la procuration et à remettre au bureau de vote.

5. La procuration « numérique » est autorisée, à condition que la signature du mandataire soit manuscrite.

UN DÉMÉNAGEMENT PRÉVU ?

Pour voter aux élections communales et provinciales le 13 octobre prochain, à Nandrin, vous devez avoir fait les démarches de changement d'adresse pour le 31 juillet au plus tard. S'il vous a été impossible de le faire pour cette date, vous devrez alors voter dans la commune de votre ancienne résidence même si vous habitez effectivement Nandrin, le 13 octobre.

VOUS N'AVEZ PAS REÇU VOTRE CONVOCATION, QUE FAIRE ?

Vous pouvez téléphoner au 04 295 63 55 pour demander des renseignements quant à l'envoi des convocations.

Vous pouvez demander un duplicata de convocation auprès du service élections de la commune jusqu'au jour des élections, le dimanche 13 octobre, entre 7 et 13h

FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES ÉLECTEURS ?

Conditions d'obtention : travailler le 13/10 à l'étranger ou dans une autre commune que celle où on doit voter ; étudiant résidant dans un kot autre que la commune où il doit voter ; établissement de soins / hospitalier dans lequel l'électeur se trouve et qui n'est pas dans la commune dans laquelle il doit voter.

Tarif / indemnités : Ticket standard deuxième classe SNCB (référence pour l'indemnité)

Procédure : remplir le formulaire adéquat sur MonEspace (liens des formulaires disponibles à partir du 13/10 sur le portail des élections)



Elections communales et provinciales du 13 octobre 2024 Formulaire de candidature pour la fonction d'assesseur

Commune :

Je soussigné(e).....
domicilié(e) à
souhaite me porter volontaire pour la fonction d'assesseur lors des élections communales et provinciales du

Mon choix se porte sur la fonction d'assesseur au sein d'un bureau de :

- vote
- dépouillement communal
- dépouillement provincial

Je déclare avoir pris connaissance des incompatibilités touchant les membres d'un bureau électoral telles que définies aux articles L4126-1 à L4126-5 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Je m'engage sur l'honneur :

- à ne pas être candidat, ni témoin lors des élections du ;
- à exécuter de manière impartiale les tâches qui me seront confiées par le président de bureau.

Fait à le..... 20.....

(Signature)

MODÈLE DE PROCURATION :**• Données du mandant et du porteur de procuration**

Je soussigné(e) (nom et prénoms) ,
 né(e) le résidant à ,
 rue.....n°.....bte.....
 n° d'identification au Registre National des personnes physiques ,
 inscrit(e) comme électeur(ice) dans la commune de ,
 donne procuration à (nom et prénoms ,
 né(e) le.....résidant à ,
 rue n°.....bte.....

• Raison de la procuration

Pour voter en mon nom et pour mon compte aux élections du pour la raison suivante :

- o Je suis, pour cause de maladie ou d'infirmité de moi-même, d'un parent, allié ou cohabitant, dans l'incapacité de me rendre au bureau de vote ou d'y être transporté. Je joins un certificat médical. Celui-ci ne doit pas nécessairement mentionner la nature de la maladie ou de l'infirmité de la personne concernée.
- o Je suis, pour des raisons professionnelles, motifs d'études ou de formation professionnelle :
 - a) retenu à l'étranger, de même que les électeurs, membres de ma famille, qui résident avec moi ;
 - b) me trouvant en Belgique au jour du scrutin, dans l'impossibilité de me présenter au bureau de vote.

Je joins un certificat délivré par mon employeur, mon établissement d'enseignement ou de formation professionnelle. Si je suis un indépendant, l'impossibilité visée sous a) ou b) est attestée par une déclaration sur l'honneur préalable que j'effectue auprès de mon administration communale au moyen du modèle annexé à ce formulaire (annexe 3).

- o Je me trouve, au jour du scrutin, dans une situation privative de liberté par suite d'une mesure judiciaire. Cet état est attesté par la direction de l'établissement où je séjourne, que je joins.
- o Je suis, pour des raisons autres que celles mentionnées ci-dessus, absent de mon domicile le jour du scrutin en raison d'un séjour temporaire à l'étranger, et me trouverai dès lors dans l'impossibilité de me présenter au centre de vote. Je joins l'une des pièces suivantes : une attestation de l'organisation de voyages, un titre de transport valable ou une preuve de réservation valable. La pièce justificative, pour être valable, doit mentionner mon identité , la date du séjour et l'information démontrant que le séjour se déroule en dehors du territoire belge.

Si je ne dispose pas de ces pièces, je joins le certificat du bourgmestre annexé au présent formulaire (annexe 1), que j'obtiens à l'administration communale contre production d'autres pièces justificatives ou, à défaut, d'une déclaration écrite sur l'honneur annexée au présent formulaire (annexe 2).

Attention ! Le certificat du bourgmestre ne peut être obtenu à l'administration communale qu'au plus tard la veille du jour de l'élection.

Si le porteur de procuration est un candidat, l'annexe 4 du présent formulaire doit être complétée.

Fait à , le

Le mandant,
(Signature)

Le porteur de procuration,
(Signature)

• **Annexe 2 : Déclaration écrite sur l'honneur (séjour temporaire à l'étranger)**

Je soussigné(e),..... ,
atteste sur l'honneur être dans l'impossibilité d'aller voter le jour de l'élection car je me trouverai ce jour-là en séjour temporaire à l'étranger pour des raisons autres que professionnelles. J'atteste ne pas disposer d'une attestation d'une organisation de voyages, d'un titre de transport valable, d'une preuve de réservation valable ni d'une quelconque autre pièce justificative susceptible d'établir la réalité dudit séjour à l'étranger.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'article L4168-15 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation figurant ci-dessous.

Article L4168-15 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation :

Art. L4168-15. § 1er. Relèvent également de la captation des suffrages les faits suivants, commis par un électeur :

1° donner procuration en application de l'article L4132-1, § 1^{er}, en l'absence des conditions requises à cet effet ;

2° ayant donné procuration, laisser voter son porteur de procuration malgré l'absence, au moment du vote, des conditions prévues à l'article L4132-1, § 1^{er} ;

3° voter sciemment au nom de son mandant alors que celui-ci était décédé, ou alors qu'il était possible au mandant d'exercer lui-même son droit de vote ;

4° accepter ou donner plusieurs mandats en application de l'article L4132-1, § 1^{er}.

§ 2. Toute personne coupable de ces délits est punie d'une amende de 26 à 1.000 euros.

Le mandant,
(Signature)

• **Annexe 3 : Déclaration écrite sur l'honneur (travailleur indépendant)**

Cette annexe ne doit être complétée que par l'électeur qui exerce sa profession en tant qu'indépendant et qui se trouve dans l'impossibilité d'aller voter en raison de ses obligations professionnelles le jour de l'élection.

En ma qualité de travailleur indépendant, Je soussigné(e), ... ,
certifie sur l'honneur être dans l'impossibilité d'exercer mon droit de vote le jour de l'élection en raison de mes obligations professionnelles.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'article L4168-15 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation figurant ci-dessous.

Article L4168-15 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation :

Art. L4168-15. § 1er. Relèvent également de la captation des suffrages les faits suivants, commis par un électeur :

1° donner procuration en application de l'article L4132-1, § 1^{er}, en l'absence des conditions requises à cet effet ;

2° ayant donné procuration, laisser voter son porteur de procuration malgré l'absence, au moment du vote, des conditions prévues à l'article L4132-1, § 1^{er} ;

3° voter sciemment au nom de son mandant alors que celui-ci était décédé, ou alors qu'il était possible au mandant d'exercer lui-même son droit de vote ;

4° accepter ou donner plusieurs mandats en application de l'article L4132-1, § 1^{er}.

§ 2. Toute personne coupable de ces délits est punie d'une amende de 26 à 1.000 euros.

Le mandant,
(Signature)

13 OCTOBRE 2024

ÉLECTIONS COMMUNALES ET PROVINCIALES

**SOYEZ ACTEUR DE LA DÉMOCRATIE,
DÉCOUVREZ UNE EXPÉRIENCE CITOYENNE :
DEVENEZ ASSESSEUR ÉLECTORAL**



**INSCRIVEZ-VOUS AUPRÈS DE
VOTRE COMMUNE**

PLUS D'INFOS :
scannez le QR code ou
consultez electionslocales.wallonie.be



**ÉLECTIONS
LOCALES
2024**



RAPPEL !

Cette année les bons d'échange pour les sacs PMC sont valables jusqu'au 31 décembre 2024



Inscrivez-vous à BE-Alert avec ou sans adresse e-mail

BE-Alert est un outil d'alerte qui vous avertit en cas de situation d'urgence via SMS, téléphone ou email.

Avez-vous une adresse e-mail ?
Inscrivez-vous en ligne via www.be-alert.be.



AVEZ-VOUS UNE ADRESSE E-MAIL?

Inscrivez-vous en ligne via www.be-alert.be. Ensuite, vous pouvez ajouter jusqu'à cinq adresses. De plus, vous pouvez à tout moment modifier, compléter ou même supprimer vos données.

VOUS N'AVEZ PAS D'ADRESSE E-MAIL?

R remplissez le formulaire ci-dessous et donnez-le à votre commune.

NOM:

PRÉNOM:

MALENTENDANT / SOURD: oui ☐ non ☐

TÉLÉPHONE 1:

TÉLÉPHONE 2 (FACULTATIF):

RUE:

NUMÉRO: CODE POSTAL:

COMMUNE:

☐ J'autorise mon administration communale à utiliser mes coordonnées pour m'informer de sujets d'intérêt général. En aucun cas mes données ne seront utilisées à des fins commerciales ou politiques. Je peux à tout moment retirer cette autorisation.

SIGNATURE:

Vos données à caractère personnel sont récoltées pour le compte du SPF Intérieur dans le but de vous alerter en cas de situation d'urgence et ce, uniquement avec votre accord. Vos données seront conservées pour une durée indéfinie afin de permettre au SPF Intérieur, aux Gouverneurs de province (via leurs services fédéraux) ainsi qu'aux Bourgmestres de remplir leurs missions d'alerte et de communication à la population en cas de situation d'urgence, comme défini par l'article 14 de l'Arrêté royal du 16 février 2006 relatif aux plans d'urgence et d'intervention. Vos données sont traitées en conformité avec le règlement européen 2016/679 (UE) sur la protection des données personnelles (ci-après RGPD), ainsi que la réglementation belge relative au traitement de données à caractère personnel.

Conformément au RGPD, ainsi qu'à l'avis émis par la Commission pour la protection de la vie privée (34/2015), vous disposez à tout moment du droit de consulter, modifier ou supprimer vos données en envoyant une demande à la Direction Générale Centre de Crise, Rue Ducale 53, 1000 Bruxelles.

.bealert  **.be**



Eau de distribution à Nandrin : Installation terminée du système de filtration garantissant la conformité aux futures normes Pfas



Retour à la normale depuis le 29 mars 2024 et réponses à la contamination par les PFAS à Nandrin

En collaboration avec le SPW - DGARNE (Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement de la Région Wallonne), un système de filtration de l'eau de distribution au charbon actif a été mis en place à la station de captage de Marnave (Villers-le-Temple).

Tous les prélèvements d'eau effectués depuis le 29 mars 2024 ont montré que la concentration de PFAS était désormais inférieure à 1 ng/l, permettant ainsi au réseau de distribution de retrouver sa configuration normale.

Cet investissement important d'un montant de 143.000,00€ a été pris en charge par l'IdEN et aura un coût annuel de maintenance du filtre de 43.000,00€.

Parallèlement à cette solution technique pérenne, les autorités régionales ont également lancé une enquête pour déterminer l'origine de la présence de ces polluants dans notre région.

Enfin, une campagne de prise de sang pour les résidents des zones affectées a été organisée par l'ISSEP (Institut Scientifique de Service Public) entre avril et juin 2024. 566 prélèvements ont été réalisés, ce qui représente environ 7,5% de la population concernée. A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente des résultats.

Pour rappel, le 7 décembre 2023, l'Intercommunale des Eaux de Nandrin (IDEN) a été informée par les services environnementaux de la Région wallonne de l'existence d'une présence anormale de molécules de PFAS dans l'eau de distribution provenant de la source de Marnave (Villers-le-Temple). Pour donner suite à cette annonce, dans le cadre d'un principe de précaution, un avis de restriction d'usage de l'eau du robinet à des fins alimentaires a été immédiatement émis à l'intention des habitants des zones concernées.

Aussitôt, une section du réseau de distribution a été isolée pour permettre son alimentation par un captage non affecté et permettre à une partie de la commune la consommation d'une eau non polluée.

Lors de la réunion de crise tenue par les trois communes concernées, une série de mesures urgentes a été prise pour garantir l'approvisionnement en eau : la commande de bouteilles d'eau pour les habitants de la partie «Meuse» du réseau et l'alimentation temporaire du réseau par des camions-citernes.

Les équipes de l'IDEN ont travaillé sans relâche, de jour comme de nuit, pour gérer cette situation d'urgence, incluant la pose d'une conduite d'adduction supplémentaire, totalisant un coût immédiat de 321.000,00€.

Rentrée scolaire 2024-2025 : Une nouvelle étape pour l'implantation scolaire de Saint-Séverin



La rentrée scolaire 2024-2025 revêt un caractère particulier pour certains élèves de l'implantation scolaire de Saint-Séverin. En raison des travaux en cours, les trois classes maternelles ont récemment été relocalisées près de la bibliothèque communale de Nandrin, à l'espace Botty.

Tous les locaux ont été entièrement vidés et réaménagés afin d'accueillir les enfants dans des conditions optimales.

Le dernier jour d'école, nous avons eu le plaisir de présenter cette nouvelle implantation provisoire aux parents des (futurs) élèves de l'espace «Botty». Cette visite guidée a été agrémentée de jeux, d'un apéritif et d'un château gonflable, créant une ambiance conviviale et festive.

Après des heures, des jours et des semaines de travail acharné, l'équipe pédagogique était fière de dévoiler le fruit de ses efforts. Nos remerciements vont au Pouvoir Organisateur, au service communal des travaux pour cette réalisation remarquable, ainsi qu'à tous nos collègues de l'administration communale de Nandrin pour leur soutien indéfectible.

La direction



ZONE P

10 MIN.

du LUNDI au VENDREDI
De 7h à 9h et de 15h à 17h

fermeture de la voirie par des potelets

Excursion au parc Houtopia



Le soleil était au rdv aujourd'hui pour notre excursion au parc Houtopia. Au programme des classes de M2, M3, P1, P2 : découverte des sens, exposition et ateliers autour du temps, détente dans la plaine de jeu boisée, expérience musicale ...

Une superbe journée ! Et les enfants ont reçu une entrée gratuite pour y retourner en famille !



Exposition des élèves

Le mardi 2 juillet, les élèves du cycle 5-8 de St-Séverin ont exposé leurs œuvres autour des illustratrices belges.

L'occasion pour eux de concrétiser leur projet en présentant fièrement leurs œuvres à leur famille.



Des nouveaux bancs !



Quelle aubaine ! De nouveaux bancs pour les P1 et P2 de l'école communale de St-Séverin.

Les enfants sont ravis de leurs nouveaux bancs qui permettent une organisation flexible de la classe en ateliers.

Des bancs modulables à souhait qui permettent différentes configurations en fonction des activités (en rang, en petits groupes, en grands groupe et une table « lune » qui permet à l'enseignante de proposer un travail en groupe restreint).

Visite de l'Opéra



Au mois de mai, nos élèves de P5 et P6 de Villers-le-Temple sont allés à l'Opéra Royal de Wallonie-Liège pour découvrir un opéra participatif intitulé « **Patiente, mon coeur** » et réalisé par André Borbé.

Pour retrouver toutes les informations de ce magnifique opéra, il suffit de cliquer sur le QR-Code et dont voici un extrait
« Les malades ne sont pas faibles.
Les malades ont des superpouvoirs... »



L'histoire de cet opéra jeune public est née à l'initiative et sous la plume vive et sensible d'André Borbé, sur base des propos qu'il a recueillis au sein du service pédiatrique d'un hôpital liégeois. Quant à la merveilleuse musique, elle a été commandée au jeune et talentueux compositeur Lionel Polis, déjà complice d'André Borbé pour la création d'Ursule et Hirsute présenté sur notre scène en 2021.

Sorties de fin d'année scolaire

Voici quelques souvenirs de nos sorties pédagogiques de cette fin d'année scolaire 2023-2024

Nos élèves ont pu découvrir :

- Le château de Vêves
- Durbuy adventure
- Journée à la ferme
- Forestia



Brunor et le prince endormi



Au mois de juin, nos élèves des classes maternelles de Villers-le-Temple ont pu découvrir un spectacle réalisé par « Planète Mômes » et intitulé « Brunor et le prince endormi »

Vous voulez en savoir plus sur le spectacle ? Suivez le Qr-Code ci-contre.



Travaux à l'école de Villers-le-Temple : l'aventure continue ...



Alors qu'une année scolaire s'achève, une nouvelle s'annonce avec enthousiasme et espoir. Le projet ambitieux de rénovation de notre école de Villers-le-Temple avance à grands pas. Avec le lien ci-dessous, et en moins de trois minutes, on peut constater l'évolution impressionnante de notre bâtiment.

Ce projet marquant restera gravé dans la mémoire de nos enfants et de leurs parents, qui, chaque jour, s'adaptent avec créativité et persévérance.

Un grand merci à l'administration communale pour son soutien inconditionnel, ainsi qu'à l'équipe éducative et aux membres de notre Pouvoir Organisateur, dont l'engagement quotidien donne vie à cette aventure.

Ensemble, nous entamons notre nouvelle année scolaire 2024-2025, prêts à relever de nouveaux défis et à continuer de construire un environnement d'apprentissage exceptionnel. La vie est une aventure !



La direction

Venez participer à la végétalisation de votre commune

Modification du climat : Nandrin s'investit pour augmenter sa résilience.



Le réchauffement climatique global entraîne des phénomènes de sécheresse, de pluviosité et d'inondations plus fréquents et plus intenses. Chacun d'entre-nous est amené à en subir les conséquences à plus ou moins grande échelle. Que ce soient des coulées boueuses provenant du champs voisin, l'inondation de notre cave, une sécheresse qui accable notre potager ou endommage les cultures, on a tous à y gagner en changeant nos mentalités et en aidant notre territoire à devenir résilient c'est-à-dire résistant aux changements et aux conditions climatiques plus difficiles.

Comprendre pour mieux résister aux phénomènes météorologiques extrêmes



Le contrat de rivière Ourthe a présenté aux communes de Nandrin et de Neupré un laboratoire permettant de visualiser les phénomènes d'inondation potentiels sur les territoires communaux. L'observation des phénomènes est modélisée avec du sable cinétique sous l'action de fortes pluies virtuelles générée par une kinect.

Cet exercice a permis de pousser la réflexion sur les aménagements de nos territoires communaux y compris la réflexion en matière d'urbanisme.

Planter : c'est tout bénéfice

Les arbres, les arbustes et la végétation en général permettent une meilleure résistance à l'érosion. La végétation va réduire les coulées boueuses. Ils vont permettre de limiter le ruissellement et d'augmenter l'infiltration dans le sol.

La végétation en bord de ruisseau va freiner le courant et en cas de fortes pluies limiter les dégâts pour ceux qui se trouvent en aval.

En période de canicule, les arbres vont restituer de la vapeur d'eau, limiter la chaleur par l'évapotranspiration et leur ombrage et augmenter le confort de vie.

Des projets de plantation sur tout le territoire communal.

Les haies

Depuis quelques années déjà la commune de Nandrin via son Plan communal de Développement de la Nature et les appels à projet « Biodiversité » réalise des projets de plantation en tout ou en partie subsidiés. Pour certains d'entre eux ce sont des particuliers bénévoles qui sont venus nous prêter main forte. Des haies mellifères indigènes ont été ainsi plantées dans des milieux de cultures intensifs, ces haies contribueront à restaurer nos paysages, abriter des oiseaux, des insectes et des petits mammifères.



Haie rue St Donat 1

Les allées de cimetière

Les allées de cimetière sont progressivement enherbées d'un mélange de semences pour la création de pelouses fleuries à développement court. Il n'y a plus d'utilisation d'herbicides et l'entretien des cimetières se fait exclusivement par des moyens mécaniques ou au désherbeur thermique :



Enherbement des allées du cimetière de Saint-Séverin

Des espaces fleuris pour les pollinisateurs :

Petit à petit, des espaces avec une vocation plus naturelle sont reconquis sur des zones jadis fortement entretenues. Des surfaces semées de pré fleuri ou plantées de vivaces de 10m² permettent déjà de contribuer au maillage écologique.

Les insectes disparaissent et ce n'est pas une bonne nouvelle pour notre environnement ni pour l'économie. Il nous faut réagir.



Cabane en saule vivant

De nombreux projets sont en cours :

- La création de zones d'immersion temporaires pour créer des rétentions d'eau naturelles en cas de phénomènes pluvieux importants et éviter des phénomènes de crue subite.
- Un projet de création d'arbres de pluie pour limiter le ruissellement dans les zones de voiries qui y sont propices.
- La plantation de haies dans les sentiers communaux de nos campagnes.
- Et bien entendu, la journée de l'arbre 2024 avec la distribution de plants, la découverte du tressage du saule vivant, des informations et des conseils en toute convivialité.

Venez végétaliser avec nous

La biodiversité elle-aussi a besoin de nous et de vous ! Planter des haies, des parterres de plantes vivaces, laisser un coin sauvage dans son jardin, fleurir des jardinières avec des plantes intéressantes pour les insectes, ne pas pulvériser d'herbicides sur son trottoir sont autant de gestes qui peuvent aider les insectes et nous-même par la même occasion. Sans insectes, pas de fleurs ni de fruits. Sans fleurs, pas d'insectes. Permettons à la nature de restaurer ses mécanismes de défense en l'aidant à se développer.



Renseignements : service environnement : 085/519480 - environnement@nandrin.be

Source d'informations : <https://inondations.wallonie.be>

La Politique Locale Energie Climat ou POLLEC

Comme vous avez pu le lire dans l'édition précédente du Carrefour, la commune de Nandrin a signé la Convention des Maires. Elle s'est donc, notamment, engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55% pour 2030 et d'arriver à la neutralité carbone pour 2050. Mais d'où proviennent ces émissions ?

Comme de nombreuses communes wallonnes, les gaz à effet de serre proviennent de deux sources principales : **le logement**, et essentiellement le chauffage, et **le transport des personnes et des biens**. Chacune de ces sources est responsable d'environ 40% des émissions de GES. Ce sont donc ces émissions qu'il faut impérativement diminuer en première ligne.

Plusieurs actions peuvent être entreprises pour diminuer la consommation d'énergie des logements, et en proportion, les émissions de CO₂ (isolation, ampoule LED, panneaux solaires, ...). De nombreux foyers ont déjà mis ces mesures en place. Votre commune aussi, grâce à une politique volontariste de rénovation énergétique de ses bâtiments. Des chantiers sont en cours, comme la rénovation de l'école de Villers-le-Temple, et d'autres commenceront prochainement, comme celle de l'école de Saint-Séverin.

Au niveau du transport, il faut repenser notre façon de nous déplacer et se poser les bonnes questions : est-il possible d'éviter la voiture ? Puis-je faire ce déplacement à pied ou à vélo ? Puis-je utiliser les transports en commun ou faire du covoiturage ? Petit rappel à ce sujet : la commune s'est équipée d'un mobipôle¹, situé au rond-point du Monastère, au carrefour de la route du Condroz et de la rue de Famioul, qui vous permet soit de covoiturer soit d'emprunter les transports en commun, parmi lesquels la ligne express 20 qui relie Marche à Liège et qui connaît déjà un franc succès. Le mobipôle continuera d'évoluer et recevra prochainement de nouveaux équipements (voir article Mobilité active page 18).

Si ces défis vous intéressent, si vous fourmillez d'idées pour atteindre les objectifs fixés par la Convention des Maires et améliorer la qualité de vie de vos concitoyens, n'hésitez pas à poser votre candidature au comité de pilotage grâce au formulaire publié au verso.



¹ Endroit offrant divers services et permettant l'intermodalité, c'est-à-dire la possibilité de changer de moyen de mobilité.

Plantez une haie à petit prix



Nous avons trois modèles de boîtes : une boîte “Maya”, une boîte “Petit fruit” et une boîte “Haie libre”.

Livré.es avec fiche technique plantation et la fiche technique des essences.

Un achat groupé pour avoir un bon prix !

Commande pour fin octobre et distribution le 1^{er} décembre.

Renseignements :
florian.etienne@galcondruses.be
085 55 24 93

Pour vous inscrire



Fonds Européen Agricole pour le Développement rural (Feader) :
l'Europe investit dans les zones rurales

Candidature comité de pilotage POLLEC



Pour faire suite à l'article de la page 17, voici le formulaire à déposer **avant le 15 septembre 2024** à l'administration communale ou à renvoyer soit :

- par courrier : place Ovide Musin, 1 à 4550 Nandrin ;
- par email : urbanisme@nandrin.be ;

Le collège communal arrêtera la composition du comité de pilotage de manière à assurer une représentativité de la population notamment en matière d'âge, d'intérêt pour les matières à traiter...

Prénom :

Nom :

Adresse :

Date de naissance :

Profession :

J'ai un intérêt pour (cocher une des cases) :

- ☐ L'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre)
- ☐ L'adaptation (du territoire aux changements climatiques)
- ☐ La lutte contre la précarité énergétique

Mobilité active

Comme annoncé dans l'article POLLEC, le mobipôle de Nandrin va recevoir prochainement de nouveaux équipements. Situé le long de la route du Condroz, et plus exactement au rond-point du Monastère, au carrefour de la route du Condroz et de la rue de Famioul son accès est facile pour les automobilistes mais il peut toutefois s'avérer plus délicat pour les modes actifs (marche et vélo), et encore plus pour les plus jeunes ou les moins aguerris. C'est pourquoi, progressivement, des voiries communales vont être aménagées à leur intention.

Les premiers maillons du réseau sont situés dans le village de Saint-Séverin. Il s'agit des rues des Houssales, d'Engihoul, du Petit Fraineux et aux Chênes. Les aménagements consisteront en des éléments modérateurs de vitesse des voitures, comme des rétrécissements de chaussée, des chicanes ou des coussins berlinois, et une piste cyclable suggérée, c'est-à-dire une bande de couleur ocre de chaque côté de la voirie rappelant aux automobilistes qu'ils doivent partager l'espace avec les modes actifs.

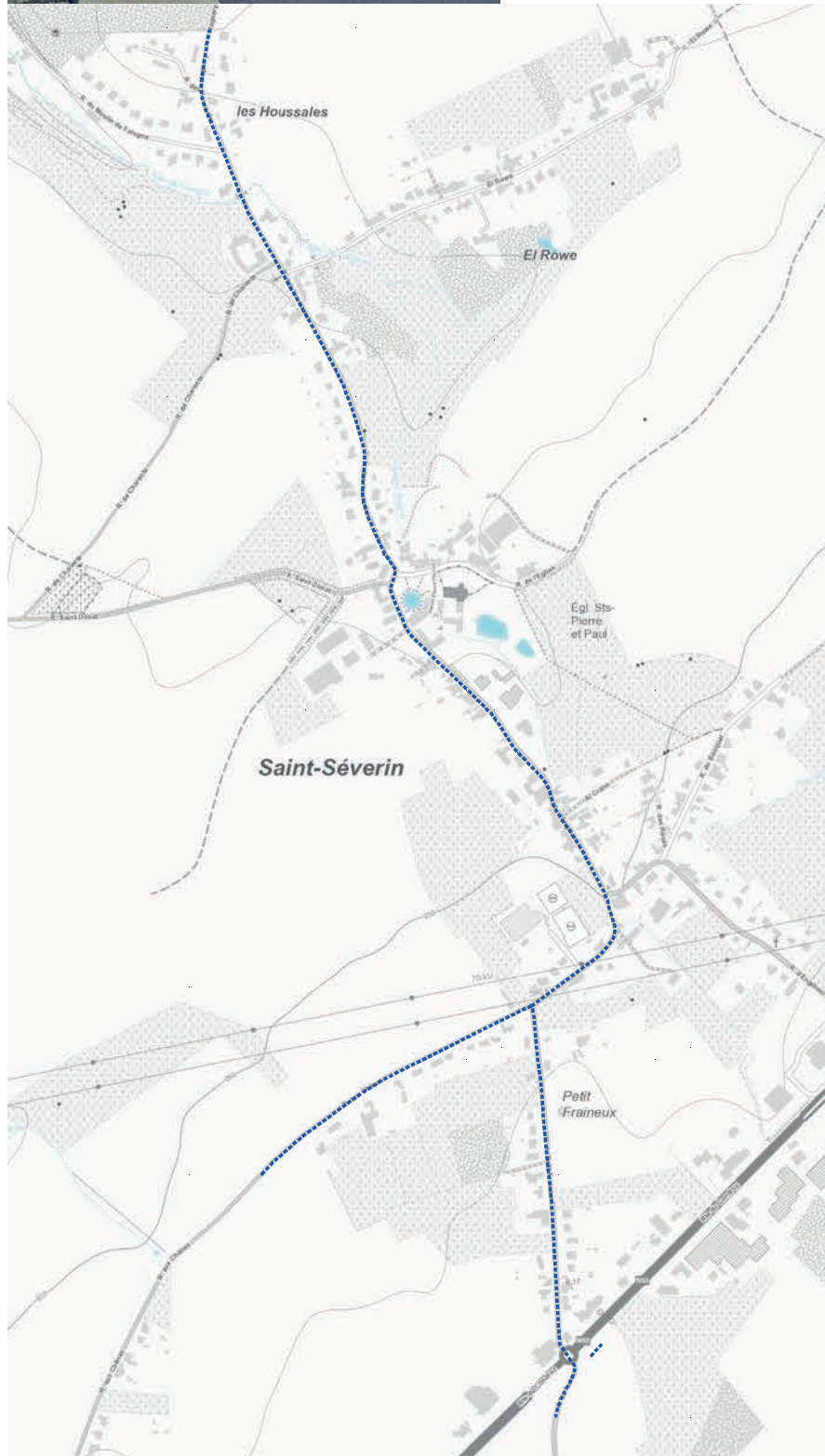
Ces aménagements devraient améliorer la mobilité interne de Saint-Séverin vers des lieux intéressants comme l'église, l'école et la salle communale. Les travaux de sécurisation de la route du Condroz en cours compléteront le réseau communal et permettront d'accéder plus facilement au mobipôle mais aussi aux commerces.

Le projet a été validé et il doit maintenant faire l'objet d'un marché public de travaux qui sera prochainement publié. Il sera financé par la Région wallonne via le Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité (PIMACI).

- Montant estimé des travaux = 367.882,35 €
- Réalisation au printemps 2025

Ce n'est évidemment qu'une étape.

Le réseau de mobilité active continue de s'agrandir progressivement.





Formations informatiques pour les aînés. Rejoignez MobiTIC à Nandrin !



La commune de Nandrin, en collaboration avec La Province de Liège, organise une série de formations informatiques destinées aux seniors. Ces ateliers sont conçus pour vous aider à acquérir des compétences numériques essentielles, favorisant ainsi votre autonomie et inclusion sociale. Que vous soyez débutant ou que vous souhaitiez approfondir vos connaissances, ces formations vous sont accessibles et adaptées à votre rythme.

Calendrier des formations :

- 30/09/2024
 - o Matin (9h30-12h) : Introduction à l'informatique « premiers pas »
 - o Après-midi (13h-15h30) : Windows 10-11, prochainement Windows 12
- 15/10/2024
 - o Matin : Application Itsme et eID (carte d'identité électronique)
 - o Après-midi : QR-Code ou Code-QR
- 25/11/2024
 - o Matin : PayPal, banque en ligne en toute sécurité
 - o Après-midi : Vente et achat en ligne, c'est facile
- 16/12/2024
 - o Matin : Sécuriser ses données et conserver son anonymat sur Internet (VPN)
 - o Après-midi : Cloud (Google Drive, OneDrive, Dropbox, iCloud, ...)
- 12/02/2025
 - o Matin : Les vidéoconférences, outils incontournables de demain... et d'aujourd'hui
 - o Après-midi : Liseuses, les différents modèles
- 21/05/2025
 - o Matin : Rester en contact grâce à Facebook Messenger
 - o Après-midi : Gérer au quotidien un compte de messagerie en ligne (boîte email)

Informations pratiques : Les formations se déroulent à la salle du Conseil communal de Nandrin, Place Ovide Musin.

Inscription obligatoire, places limitées. Pour vous inscrire, contactez l'administration communale au 085 51 94 78 ou administration@nandrin.be

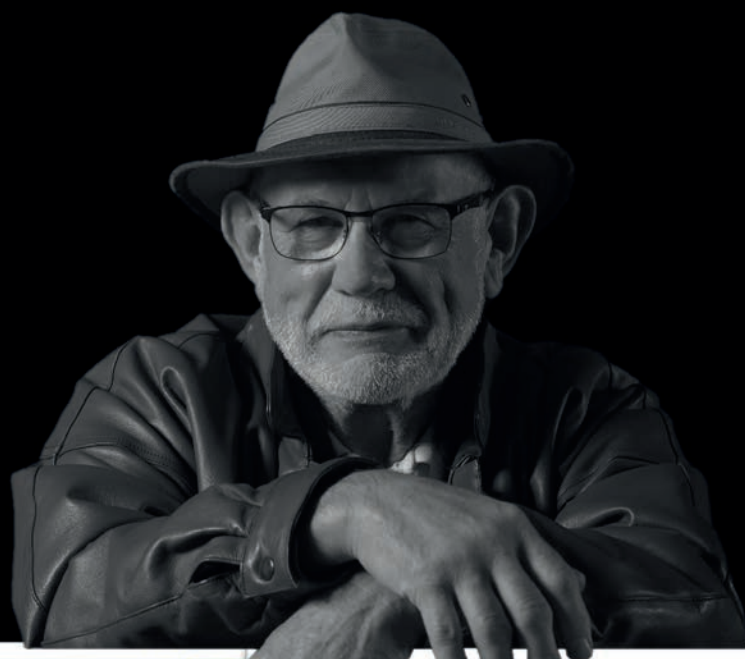
EXPOSITION PEINTURES

Charles SKORUS

Les 9 et 10 novembre 2024
De 14h à 19h

Place Ovide Musin n°1 à Nandrin
Salle des mariages et conseils de l'Administration communale de Nandrin

Vernissage le 8 novembre dès 19h



Avec le soutien de l'Administration communale

Que faire à Nandrin ?

Tous les sports à pratiquer à Nandrin, tout au long de l'année, pour petits et grands.



Basket-ball et baby basket

Pour qui : Enfants de 6 à 14 ans et de 3 à 5 ans

Quand : Le lundi de 17 à 18h30

Où : Hall omnisports de Villers-le-Temple
(rue J. Pierco 4)

Qui : Condroz Modave Basket-ball

Infos : cmbsecretaire@gmail.com

Hockey

Pour qui : Pour tous à partir de 5 ans

Quand : Le jeudi de 18 à 19h30

Où : Hall omnisports de Villers-le-Temple
(rue J. Pierco 4)

Qui : Neupré Hockey Club

Infos : president@neuprehc.be



Yoga-Ananta

Quand : Jeudi 19h30-20h30

Samedi 10h00-11h00

Cours collectifs :

Où : Budo Ryu, Fond de Bèche 19, 4550 Nandrin

Cours individuels :

Où : Rue des Hausseurs, 9 - 4550 NANDRIN

Qui : Dickenscheid Joëlle - 0476.59.96.98

Infos : yoga-ananta@skynet.be

Yoga

Pour qui : Adapté à tous les âges

Quand : Le lundi à 18h30 et le mardi à 19h

Où : Espace des Templiers - Villers-le-Temple

Qui : Madame Magali IMPERIALI

Infos : 0485/845 479

Matériel à disposition si nécessaire.

Prix : Premier cours découverte : 5€

Cours unique : 10€

Ju-Jitsu / self-défense

Pour qui : Adultes - adolescents - enfants

Quand : De septembre à juin, rythme scolaire

- le vendredi de 19h30 à 20h30 pour les enfants
- le mercredi et le vendredi de 19h30 à 21h pour les plus de 12 ans

Où : Fond de Bèche 19

Qui : Budo-Ryu - Monsieur François MEAN

Infos : 0473/338 528 ou info@budoryu.be

Prix : Enfants 90€ / Ados-adultes 1x semaine 110€ / Ados-adultes 2x semaine : 180€

Badminton

Pour qui : Adultes de tous âges

Quand : Le lundi et le jeudi de 9h à 10h30

Où : Hall omnisports de Villers-le-Temple
(rue J. Pierco 4)

Qui : Madame Isabelle LEJEUNE

Infos : 0471/07 32 81

Cardio Power (fitness)

Pour qui : Pour tous à partir de 10 ans

Quand : Le lundi de 20 à 21h

Où : Hall omnisports de Villers-le-Temple (rue J. Pierco 4)

Qui : Dragon Team - Monsieur Jean-François FADDA

Infos : 0476/943 701 ou gianfranco.fadda@teledisnet.be

Prix : 175€ hors assurance



Sport

Pour qui : Adapté à tous les âges

Quand : Le dimanche de 10h30 à 11h20

Où : Hall omnisports de Villers-le-Temple
(rue J. Pierco 4)

Qui : Madame Caroline VAN DER STRICHT

Infos : 0474/90 76 23

Prix : Gratuit

Etirements et stretching

Pour qui : Adultes de 50, 60 ans et plus

Quand : Le mardi de 18h15 à 19h30

Où : Hall omnisports de Villers-le-Temple
(rue J. Pierco 4)

Qui : Monsieur Olivier HENRY

Infos : 0486/80 67 64 ou

www.resterenforme.be



Karaté Kids

Pour qui : Enfants de 5 à 15 ans

Quand : Le lundi de 18h45 à 19h45

Où : Hall omnisports de Villers-le-Temple
(rue J. Pierco 4)

Qui : Dragon Team - Monsieur Jean-François FADDA

Infos : 0476/943 701 ou gianfranco.fadda@teledisnet.be

Prix : 175€ hors assurance



Ateliers artistiques

Pour qui : Enfants

Quand : Les 2^{èmes} et 3^{èmes} mercredis du mois

Où : Hall omnisports de Villers-le-Temple
(rue J. Pierco 4)

Qui : Accueil Temps Libre de Nandrin
Céline MIGNOLET (coordinatrice)

Infos : 085/27 44 66

Prix : A partir de 5 euros / enfant

Ateliers nature

Pour qui : Enfants

Quand : Les 4^{èmes} mercredis du mois

Où : Hall omnisports de Villers-le-Temple
(rue J. Pierco 4)

Qui : Accueil Temps Libre de Nandrin
Céline MIGNOLET (coordinatrice)

Infos : 085/27 44 66

Prix : A partir de 5 euros / enfant

Multisports

Pour qui : Enfants de 6 à 12 ans

Quand : Le mercredi de 16h30 à 17h30
Début le 6 septembre 2023

Où : Hall omnisports de Villers-le-Temple
(rue J. Pierco 4)

Qui : Sport Attitude asbl - Monsieur Roland BARONI

Infos : 0477/469 789 ou sportattitudeasbl@gmail.com

Prix : 32 séances pour 270 euros

Psychomotricité

Pour qui : Enfants de 2,5 à 5 ans

Quand : Le mercredi de 16h30 à 17h30
Début le 6 septembre 2023

Où : Hall omnisports de Villers-le-Temple
(rue J. Pierco 4)

Qui : Sport Attitude asbl - Monsieur Roland BARONI

Infos : 0477/469 789 ou sportattitudeasbl@gmail.com

Prix : 32 séances pour 270 euros

Strong Nation, renforcement musculaire, yoga

Pour qui : Adultes

Quand :

- Jeudi 18h30 : Strong Nation
- Jeudi 19h00 : renforcement musculaire
- Jeudi 20h00 : Yoga TRX
- Samedi 9h00 : Yoga TRX senior

Où : Parking de l'Intermarché de Nandrin,
à l'étage de «La petite opticienne»

Infos : bbstrong.be - 0486/973 919

Chant - chorale

Pour qui : Toutes personnes de 14 à 77ans
(après audition...)

Quand : Tous les vendredis de 20 à 22h

Où : Rue de Dinant, 110 - 4557 Tinlot

Qui : Chorale Elan Vocal de Nandrin

Infos : Direction musicale : Roland Foliez
0497 50 15 30 - rolandfoliez@gmail.com
<http://rolandfoliez.wixsite.com/elan-vocal>

Formule anniversaires (sport)

Pour qui : Enfants

Quand : Une fois par mois, date à définir

Où : Hall omnisports de Villers-le-Temple
(rue J. Pierco 4)

Qui : Let's Sport - Monsieur Simon DORTU et
Monsieur Jean-François MARECHAL

Infos : 0472/44 97 54 ou 0499/13 30 35 ou
lets.sport2020@gmail.com

Ateliers d'Arts Plastiques

Pour qui : Toute personne intéressée
par la peinture et le dessin

Quand : Tous les samedis de l'année scolaire
entre 14 et 17 heures

Où : Maison du Village à Villers-le-Temple

Qui : Deux professeurs diplômés et expérimentés

Infos : 085/51.35.46



Sophrologie

Pour qui : Les personnes actives en quête de sérénité
intérieure et bien-être

Quand : Le mardi soir de 19h-20h, toutes les 2 semaines
environ

Ateliers sophrologie et coaching

Pour qui : Les personnes retraitées en quête de bien-être
et de liens sociaux

Quand : Le lundi matin de 11h-12h30 toutes les
3 semaines environ

Ateliers groupe de paroles pour les aidants proches

Pour qui : Les personnes aidant un proche atteint
d'une maladie ou d'un handicap-besoin de partager
et de se retrouver

Quand : Le 3^e jeudi du mois de 19h à 20h30 - à partir
de janvier

Où : Maison du Village, Place Baudouin, Villers-le-Temple

Qui : Sabine Kerf, coach et sophrologue -eKiSens, SRL

Infos : 0479/99.37.67 ou ekisens233@gmail.com

Sécurisez votre vélo !

**En quelques minutes, enregistrez
et identifiez votre vélo sur
mybike.belgium.be !**

- Réduisez le risque de vol
- Vérifiez si un vélo est volé via le QR code
- Liez le vélo (caractéristiques, facture, photos...) à un profil
- Transférez les données du vélo (via authentification) en cas de vente





appels urgents
112
101
pas de blabla

Zone de Police du Condroz Antenne de Nandrin

Lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h à 17h

!!! Nouvelle adresse provisoire !!!

Rue Bois Rosine 16, 4577 Modave

Tél : 085 308.503

zp.condroz.quartier.nandrin@police.belgium.eu

L'Office de la Naissance et de
l'Enfance est l'organisme de référence
de la Fédération Wallonie Bruxelles.



CAR et SED (Suivi des Enfants à Domicile) ONE

- Consultation pour enfants de 0 à 6 ans
les 1^{er} et 3^{ème} mercredi de 9 h à 12 h
Place Ovide Musin à Nandrin
- Dépistage visuel 2 x par an pour les enfants
de 18 mois à 3 ans

Services gratuits :

Rendez-vous et informations :

Céline Tillieux - ONE

du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30

Rendez-vous obligatoire au 0499/99.78.96

du lundi au mercredi de 9h à 15h

- Nandrin
École Saint-Martin rue de la Rolée 4
Lundi 16/12/2024 de 16h00 à 19h00
- Neuville
École Communale rue Ry Chéra 14
Mercredi 04/12/2024 de 17h00 à 19h30

www.donneurdesang.be

0800 92 245



Les BROCANTEs de Nandrin

2€ METRE

Dates

15	6	20	3	10	17
SEPT	OCT	OCT	NOV	NOV	NOV

RUE FAMIOUL, NANDRIN

Horaires

EXPOSANTS :
Arrivée dès 6h30

PUBLIC :
De 8h à 15h

**PETITE RESTAURATION !
TOILETTES
RÉSERVATION :**
0492 44 35 94 (tel ou sms) ou via ?

Infos

NANDRIN
La belle en Condroz

REPAIR CAFE NEUPRE Déjà **10** années de réparations

www.repaircafe-neupre.be

DIMANCHE 22 Septembre 2024
DE 13h30 à 17h00
4121- NEUVILLE EN CONDOZ (Domaine)
Salle du Coude-à-Coude

 Fer à repasser - Sèche-cheveux Machine à café - Aspirateur - etc ... Attention : Pas de Gros Blanc !	 Réparation - Réglage - Contrôle	 Coupe bordures Taille haies - etc ...
 Réparations - Ourlet - reprisage - Boutons - etc ...	 Mise à jour Software PC et Gsm - etc ...	

REPAIR CAFE SUIVANT : DIMANCHE 10 NOVEMBRE 2024

Les jeter ? Ensemble, donnons une deuxième vie à votre matériel

REPAIR CAFE NEUPRE : 0473 94 00 35

Sur www.facebook.com : repaircafeneuprebl Site Web : www.repaircafeneupre.com

EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE NEUPRE ET AVEC LE SOUTIEN DE LA PROVINCE DE LIÈGE ET DE SON DÉPARTEMENT SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

REPAIR CAFE NEUPRE

Accès privilégié à la piscine de Neupré à Rotheux pour les Nandrinois !

Depuis le 1^{er} juillet 2024, les habitants de Nandrin peuvent profiter de la piscine communale de Neupré à Rotheux aux mêmes conditions que les Neupréens.

Conditions d'accès :

- Gratuité durant les vacances scolaires.
- Tarif préférentiel en période scolaire sur présentation de la carte d'identité.

Horaires d'ouverture au public :

- **Période scolaire (à partir du 26/08/2024) :**
 - Mardi : 16h - 19h30
 - Mercredi : 10h - 20h (19h - 20h réservé aux nageurs)
 - Vendredi : 15h - 19h30
 - Samedi : 9h - 12h30 et 13h30 - 15h30
 - Dimanche : 9h - 12h30 (9h - 10h réservé aux nageurs)
- **Vacances scolaires :**
 - Mardi : 13h - 18h30
 - Mercredi : 10h - 19h (18h - 19h réservé aux nageurs)
 - Jeudi : 13h - 18h30 (17h - 18h30 réservé aux nageurs)
 - Vendredi : 13h - 18h30
 - Samedi : 9h - 12h30 et 14h - 16h30
 - Dimanche : 9h - 12h30 (9h - 10h réservé aux nageurs)

Tarifs à partir du 26/08/2024 :

- Entrée enfant : 2,30 € au lieu de 3,20 €
- Entrée adulte : 3,20 € au lieu de 4,40 €
- Entrée senior : 2,50 € au lieu de 3,80 €
- Abonnement enfant : 23 € au lieu de 32 €
- Abonnement adulte : 32 € au lieu de 44 €
- Abonnement senior : 25 € au lieu de 38 €
- Abonnement annuel adulte ou senior : 150,10 € au lieu de 200,10 €

PISCINE DE ROTHEUX

Ma commune est partenaire

A partir du 1^{er} juillet 2024, suite à un partenariat inter-communes, les habitants des communes de Nandrin et d'Esneux pourront accéder à la piscine de Rotheux en profitant des mêmes avantages que les Neupréens.

Mes avantages !

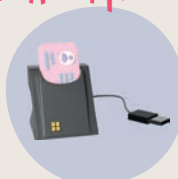


Toute l'année, l'entrée à la piscine est moins chère pour les habitants des communes partenaires

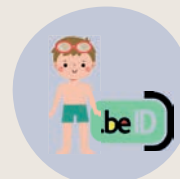


Durant les vacances scolaires, l'entrée à la piscine est gratuite pour les habitants des communes partenaires

Comment en profiter ?



Le nageur présente sa carte d'identité électronique à la caissière qui vérifie la commune de domicile



Si un enfant n'a pas de carte eID, la caissière remettra un document à faire compléter par votre Service Population



TOUS les utilisateurs doivent présenter leur carte d'identité à CHAQUE passage en caisse ! En l'absence de carte d'identité, les avantages ne seront pas octroyés.



Infos : Sport Neupré - 04/371.31.51 - sport@neupre.be

Pour les enfants sans carte eID :

Les personnes qui le souhaitent peuvent télécharger l'attestation de domiciliation sur le site communal (<https://bit.ly/nandrin-piscine>), indiquer lisiblement les coordonnées de l'enfant, apposer une photo d'identité, et ensuite faire valider le document au service population de la commune de Nandrin.

Attestation de domiciliation :



Contact :

Pour toute question, contactez Sport Neupré au 04/371.31.51 ou par email à sport@neupre.be.